

## FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

## Union Fédérale CGT DIR Ouest

## Motion CGT au CHSCT de la DIR Ouest du 5 juillet 2021

Le 22 septembre 2020, un agent de la DIR Ouest s'est donné la mort sur le réseau routier. Ce suicide est le quatrième depuis 2009. Confronté à cet événement grave, la CGT a fait voter l'ensemble des représentants du personnel, lors de la séance du CHSCT du 1<sup>er</sup> octobre 2020, qui ont par leur délibération à l'unanimité fait la demande :

- De la mise en place d'une commission d'enquête paritaire ;
- De la réalisation d'une expertise indépendante « risque grave », en application du premier alinéa de l'article 55 du décret n°82-453 modifié : « Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail peut demander au président de faire appel à un expert agréé conformément aux articles R.4614-6 et suivants du Code du travail, en cas de risque grave, révélé ou non par un accident de service ou par un accident du travail ou en cas de maladie professionnelle ou à caractère professionnel ».

Le cabinet Degest a été retenu par la Direction de la DIR Ouest puis a rendu son rapport d'expertise qui nous est présenté ce jour. Il est éloquent et conforte la position de la CGT, qui dénonce depuis longtemps les conséquences néfastes, clairement identifiées dans le rapport, des suppressions d'effectifs sur la santé mentale et physique des agents.

Face à ce constat clairement identifié, nous demandons de voter la motion suivante :

Suite à la présentation du rapport d'expertise indépendant « risque grave », les membres CHSCT de la DIR Ouest exigent un moratoire immédiat des suppressions d'effectifs, la titularisation des contractuel·le·s et l'embauche d'emplois statutaires nécessaires pour exercer l'ensemble de nos missions dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité ainsi que la prolongation de l'expertise envers l'ensemble de notre service.

Les élu·e·s CGT au CHSCT de la DIR Ouest